



Humains & Engagés



PROJET STRATÉGIQUE
DISPOSITIF HABITAT ET VIE SOCIALE DE LA METROPOLE LILLOISE
2019 - 2023



- 4 L'ASRL
- 5 Le Dispositif Habitat et Vie Sociale de la Métropole Lilloise
- 6 Notre démarche
- 7 Le contexte
- 9 Orientations 2019-2023
- 10 Orientation 1 : Maintenir la qualité de l'offre et proposer des solutions alternatives qui prennent en compte le parcours de vie
- 12 Orientation 2 : Renforcer le positionnement du dispositif Habitat et Vie Sociale sur les territoires dans une démarche inclusive
- 14 Orientation 3 : Faciliter l'accès à la santé et favoriser le prendre soin
- 16 Orientation 4 : Consolider la dynamique éco-responsable dans les établissements et hors les murs
- 17 Orientation 5 : Anticiper les évolutions de demain en assurant une veille sur le territoire
- 19 Orientation 6 : Garantir les compétences et la qualité de vie au travail des professionnels



Humains & Engagés

L' ASRL

Fondée le 3 décembre 1959, l'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) est une Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille.

Dès sa création, l'ASRL s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux.

L'association a pour objet social

(Art. 4 Statuts) :

- La création, la gestion et l'animation d'Etablissements et d'Organismes Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux privés à but non lucratif, et notamment d'Etablissements et Services concourant à l'insertion sociale et professionnelle par le moyen d'activités commerciales.
- Leur participation à l'équipement sanitaire et social de la région.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000

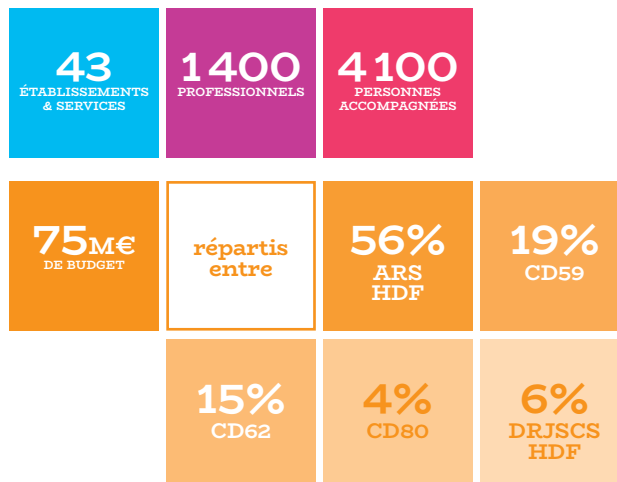
enfants, adolescents et adultes :

- **En situation de handicap** (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique,...).
- **En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale et/ou personnelle** (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs). Face à la diversité des publics, notre Association propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Forte de son expérience et de son savoir-faire, l'ASRL est aujourd'hui une association reconnue par les partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social, par les pouvoirs publics et les autorités de contrôle et de tarification.

Notre développement, qui se veut raisonné, se construit par des réponses porteuses d'innovation pour couvrir des besoins existants ou émergents (dans le cadre notamment d'appels à projets ou de fusions-absorptions avec des associations qui trouvent en l'ASRL un partenaire digne de confiance).

Les chiffres clés au 1^{er} janvier 2019



Dispositif Habitat et Vie Sociale de la Métropole Lilloise



Humains & Engagés

Notre démarche

Le Foyer « L'Arbre de Guise », les Foyers « Résidence » et le SAVS « Le Colibri », établissements de l'ASRL, ont sollicité le Dispositif Local d'Accompagnement porté par Nord Actif, pour être accompagnés dans l'élaboration d'un projet stratégique portant sur l'Habitat et la Vie sociale sur le territoire de la métropole Lilloise et ses alentours en réponse à une évolution des besoins des personnes accueillies.

La démarche, menée entre février et juillet 2018, a associé les parties prenantes dans le cadre d'une **réflexion partagée associant les professionnels des foyers, familles et partenaires associatifs et institutionnels du territoire.**

La réflexion, co-construite avec l'appui d'un Comité de pilotage et le soutien du Cabinet Mouvens, a permis de définir un projet stratégique 2019-2023 « Dispositif Habitat et Vie sociale de la Métropole Lilloise » qui répond au mieux aux évolutions des besoins en matière d'accompagnement et d'hébergement des personnes présentant un handicap intellectuel.

Au regard des problématiques du secteur et du territoire, le projet stratégique vise notamment à consolider l'offre de services proposée aux personnes en situation de handicap intellectuel et à leurs proches ; il se décline en six orientations stratégiques et objectifs opérationnels associés.



La finalité du Dispositif Habitat et Vie Sociale de la Métropole Lilloise est de faire que la personne présentant un handicap intellectuel trouve, au sein de la société, une place qui est la sienne dans une humanité partagée

Le contexte



L'inscription des foyers sur les territoires se caractérise par :

- Un fort ancrage et des partenariats solides avec les acteurs du territoire (organismes de formation, CREAL, établissements gérés par l'ASRL, Centre Hospitalier de Seclin-Carvin, partenaires médicaux et paramédicaux, services des villes de Seclin, Loos, Lille, La Madeleine,... comités de quartier, centres sociaux, associations sportives et culturelles, établissements scolaires,...), avec un souhait de collaboration et d'échanges de plus en plus importants.
 - Une grande confiance et reconnaissance de la part des familles dans l'accompagnement proposé par les professionnels des Foyers : « *le foyer apporte sérénité et bien être* », « *ici c'est le cocon* ».
 - Des difficultés d'accès aux informations concernant les résidents** et un manque de partage d'informations entre les établissements, notamment dans le cadre de réorientations.
 - La nécessité d'envisager une réorganisation de l'accueil de jour, pour redonner à l'accompagnement proposé en journée aux adultes, une dimension qui prenne sens autour des compétences de chacun et qui s'adapte aux besoins individuels, via le projet personnalisé.
 - Le besoin de renforcer l'accompagnement médical constant qui s'inscrit dans une démarche continue de qualité.
 - Un public intergénérationnel aux besoins et envies différenciés, qui nécessitent la recherche de nouveaux partenariats plus diversifiés, en réponse aux attentes multiples.
 - Le besoin de prendre en compte les effets des évolutions liées aux différents âges de la vie.
- La nécessité de réfléchir sur les besoins non couverts en matière d'accompagnement au domicile pour des personnes vivant seule ou en famille depuis de nombreuses années, en vue de prévenir l'apparition de la dépendance et de faciliter le maintien dans le logement.

Au-delà de ces spécificités, les professionnels du secteur médico-social doivent faire face aux problématiques et enjeux de demain :

- Un changement de paradigme entre le « tout institutionnel » et le « virage inclusif » à impulser pour « développer une capacité collective ».
- Un public aux parcours de vie chaotiques présentant des ruptures familiales qui ont occasionné des placements au sein d'établissements ou de familles d'accueil relevant ainsi de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Des orientations par défaut vers des établissements (inscription dans une filière) sans toujours prendre en compte le besoin d'autonomie ou d'indépendance de la personne présentant un handicap intellectuel (besoin de sécuriser les parcours).
- Des besoins multiformes et évolutifs des personnes accueillies (perte d'autonomie précoce, avancée dans l'âge, diversité des types de handicap, nouveaux choix de vie et d'habitat,...).
- L'accueil de plus en plus fréquent d'un public déficient intellectuel auquel peuvent se rajouter d'autres incapacités motrices, sensorielles ou psychiques (Alzheimer).
- Un vieillissement des personnes accueillies qui entraîne une augmentation du besoin en personnel soignant et qui soulève également la problématique du maintien des personnes dans leur logement.
- Les préoccupations et l'inquiétude des familles sur l'avenir de leurs proches (quels moyens pourront être dédiés pour accompagner au vieillissement ? comment maintenir le lien avec la fratrie ? prise en compte de la fatigue des 45-50 ans en ESAT ?).
- La nécessité de faire évoluer l'offre d'habitat (logements autonomes, logements adaptés aux personnes handicapées vieillissantes, dispositifs « hors les murs », etc.) et les modalités d'accompagnement pour promouvoir l'inclusion, l'autonomie et le libre choix des personnes.

** Les bénéficiaires du Dispositif Habitat et Vie Sociale sont désignés par le terme « résidents » et non « résidents ». Ce choix orthographique s'inscrit dans la volonté de mettre en avant l'action d'habiter et non de réaliser une unique activité occupationnelle.

Les défis auxquels le dispositif Habitat et Vie Sociale de la métropole lilloise et ses alentours souhaite répondre sont de plusieurs ordres :

- Participer à la dynamique 100 % inclusif impulsée par le Département du Nord, en proposant des accompagnements qui favorisent la participation des personnes à la vie des territoires, à la culture,...
- Créer des dispositifs souples et proposer des solutions alternatives afin de répondre à l'évolution des besoins des publics.
- Poursuivre l'inscription des établissements au sein des territoires, pour renforcer la reconnaissance des compétences et l'accès à la citoyenneté des personnes accompagnées.
- Ouvrir les établissements et service aux autres associations, aux ressources des territoires pour co-construire les parcours des personnes accompagnées et apporter des réponses innovantes et cohérentes.
- Harmoniser et fluidifier les pratiques pour accompagner la personne dans son projet de vie.
- Accompagner les professionnels au changement et faire évoluer l'offre pour assurer un accompagnement de qualité tout au long de la vie.

Elaboré en concertation avec les professionnels, les familles et les partenaires du territoire, le projet du dispositif Habitat et Vie Sociale 2019-2023 se décline en six orientations stratégiques qui s'attachent à :

- Maintenir la qualité de l'offre existante et proposer des solutions alternatives qui prennent en compte le parcours de vie.
- Renforcer le positionnement du dispositif Habitat et Vie Sociale sur les territoires en développant de nouveaux modes d'accompagnements dans une démarche inclusive.
- Faciliter l'accès à la santé et favoriser le prendre soin.

- Consolider la dynamique éco-responsable dans les établissements et hors les murs.
- Anticiper les évolutions de demain en assurant une veille sur le territoire.
- Garantir les compétences et la qualité de vie au travail des professionnels.

Le projet stratégique du dispositif Habitat et Vie Sociale de la Métropole Lilloise s'inscrit pleinement dans la finalité poursuivie par l'ASRL, association humaniste, engagée et solidaire, qui place la personne au cœur de sa réflexion et de son action en tenant compte de sa globalité et de ses singularités.

Il répond aux orientations validées par l'Assemblée Générale ordinaire de l'ASRL le 20 juin 2017 pour les années 2017-2021.

Orientations 2019-2023



Humains & Engagés

Orientation 1

Maintenir la qualité de l'offre et proposer des solutions alternatives qui prennent en compte le parcours de vie

◆ Objectif 1.1

Proposer des parcours de vie fluides et sans rupture

Le dispositif Habitat et Vie sociale propose un accompagnement individuel qui s'inscrit dans un parcours de vie. Résidents et familles s'engagent dans un processus qui commence souvent par des délais administratifs longs pour obtenir une première admission, auxquels s'ajoutent des coûts financiers onéreux. Les parcours sont parfois chaotiques, le passage du domicile parental à un établissement rendu difficile, notamment quand il fait suite au décès d'un parent. De son côté, l'offre peut s'avérer être peu adaptée au regard des situations individuelles (vieillesse, problèmes de santé,...).

Afin de favoriser des parcours de vie personnalisés, cohérents et sans rupture, il convient de repenser l'accompagnement dans une démarche globale qui tienne compte de tous les services proposés sur le territoire de la métropole de Lille et ses environs.

La connaissance fine de l'offre et des services proposés par l'ensemble des établissements, les temps d'échanges et de partages concernant les résidents, les accueils temporaires ou périodes de stages et d'immersions sont autant d'actions qu'il convient de poursuivre et de conforter pour faciliter la continuité dans les parcours de vie des personnes accompagnées.

◆ Objectif 1.2

Renforcer le plein exercice de la citoyenneté et permettre à chaque adulte d'être acteur de ce qu'il vit

Les établissements du dispositif Habitat et Vie sociale sont reconnus comme des espaces de vie (collectifs et individuels) où les principes de citoyenneté constituent une ligne directrice des accompagnements : les résidents sont acteurs de leur parcours et impliqués dans la vie des établissements ; les familles et les proches sont sensibilisés à la vie en communauté dans le respect des autres résidents et des professionnels ; les professionnels guident leurs actions dans la connaissance des droits et devoirs.

Soucieux de tenir compte des souhaits des résidents, les professionnels s'engagent à favoriser le libre de choix : les personnes accompagnées sont associées à la construction de leur projet et participent activement à des activités inclusives dans et hors les murs, réalisées en étroite collaboration avec les partenaires locaux. Des réunions d'expressions sont également organisées afin de recueillir la parole des résidents ; l'information est rendue accessible dans son contenu et sa présentation, notamment par la démarche FALEAC (Facile A Lire et A Comprendre).

◆ Objectif 1.3

Favoriser l'accès à l'information dès l'accueil du résident pour assurer des orientations optimales

Proposer un parcours de vie fluide et sans rupture nécessite une étroite collaboration entre les acteurs du territoire pour identifier et partager les besoins, attentes et envies des résidents. Or, la méconnaissance entre les secteurs et/ou le manque de partage d'informations peut parfois conduire à de mauvaises orientations ou à des difficultés d'accompagnement.

L'accueil d'une personne dans une nouvelle structure suppose de réaliser un diagnostic approfondi de ses besoins, de pouvoir échanger avec les familles et les autres professionnels (notamment avec ceux des établissements fréquentés antérieurement), voire d'organiser des visites au domicile des personnes lorsque le recueil d'informations est impossible autrement. La communication entre professionnels, familles et/ou représentants légaux et l'interconnaissance entre professionnels représentent des enjeux forts en termes d'accueil.

Le renforcement des partenariats avec les établissements du secteur de l'enfance handicapée et la collaboration avec les éducateurs « de suite » sont autant d'éléments à conforter pour assurer des orientations optimales et de qualité. Plus largement, un travail doit être mené pour repenser les modalités d'admission des usagers (refonte des dossiers d'admissions vers un dossier unique, précisions sur les modalités de transmission des informations entre établissements,...).

❖ Objectif 1.4

Trouver un équilibre relationnel entre familles et professionnels pour un meilleur parcours de vie des résidents

Les familles plébiscitent très largement l'accueil et l'accompagnement proposés par les Foyers et se sentent rassurées de savoir leurs proches accueillis dans les établissements. Elles expriment une grande confiance à l'égard des professionnels, évoquant un accompagnement exemplaire. Certains parents observent par ailleurs des évolutions positives dans les acquis de leurs enfants. Nombreuses sont les familles qui expriment toutefois des préoccupations pour l'avenir (modalités d'accompagnement des personnes vieillissantes, implication des fratries, dégradation de l'état de santé plus rapide,...).

Les professionnels du dispositif Habitat et Vie sociale reconnaissent le rôle majeur des familles dans le parcours de vie des résidents. Ils les informent sur les démarches administratives et les accompagnent dans la compréhension des situations et l'évolution des besoins. De leur côté, les familles ont également un rôle à jouer dans la transmission des informations médicales et des habitudes de vie des résidents, notamment dans le cadre d'une première admission.

Afin de mieux informer et guider les familles, et aussi de clarifier les rôles de chacun, des temps d'information et/ou échanges, via l'instance d'expression « Café-Discussion » seront régulièrement organisés (informations relatives aux évolutions des politiques sociales, informations associatives, sur les habitudes de vie, informations médicales, sensibilisation sur des thématiques précises tel que l'équilibre des repas,...). Les professionnels ambitionnent également de renforcer leurs actions en apportant aide et conseils dans les démarches à réaliser et les choix à faire au sein des établissements.

❖ Objectif 1.5

Prendre en compte les besoins de chacun et trouver un équilibre dans l'accompagnement à l'autonomie

L'hétérogénéité dans les profils des publics accueillis (âge, situation familiale, état de santé, ancienneté dans le parcours institutionnel,...) induit une diversité de besoins et d'attentes. Les professionnels observent des attentes croissantes en matière

d'autonomie, notamment pour les plus jeunes (qui confondent parfois Autonomie et Indépendance) et/ou les personnes récemment institutionnalisées. Les équipes doivent s'adapter aux situations, aux souhaits et capacités des résidents.

Le travail réalisé par les éducateurs dans l'accompagnement à l'autonomie doit se poursuivre. Toutefois de nouveaux partenariats sont à créer afin de répondre aux besoins des résidents (SSIAD, SAJ,...). La diversification des partenariats permettra d'apporter des réponses nouvelles qui prendront davantage en compte les possibilités d'autonomie des personnes accompagnées au sein des différentes structures : ESAT pour une mise au travail progressive pour des adultes accueillis au SAJ du Foyer « L'Arbre de Guise ».

L'utilisation de l'autodétermination comme levier d'apprentissage favorisera l'accès aux habiletés et attitudes requises par l'adulte accompagné, pour être acteur de sa vie et être en capacité d'émettre ses propres choix.

❖ Objectif 1.6

Favoriser le maintien dans un « chez soi »

La question du maintien à domicile apparaît comme une problématique croissante et suppose un nouveau questionnement sur les conditions et les modalités d'accompagnement. Le maintien à domicile peut concerner les personnes sans accompagnement à la sortie d'un IME, mais plus encore les personnes vieillissantes qui souhaitent rester dans leur domicile.

La notion de « chez soi » s'inscrit dans la vie à domicile, mais également dans les problématiques liées à la vie des établissements. Elle concerne en particulier les lieux de vie individuels, telle qu'une chambre.

Au regard des évolutions, une réflexion sur de nouvelles modalités d'accompagnement doit être menée afin de construire de nouvelles offres spécifiques et adaptées qui répondent aux attentes des nouvelles politiques sociales. Le virage inclusif, priorité nationale de la Politique envers les Personnes Handicapées, réaffirme la volonté d'un habitat plus individualisé au cœur de la cité. La notion d'un « Chez Soi » implique d'être en capacité de proposer des alternatives et de nouvelles formes d'habitat, pour que chaque personne accompagnée ait la possibilité d'exercer son droit quant à un choix éclairé.

Orientation 2

Renforcer le positionnement du dispositif Habitat et Vie Sociale sur les territoires dans une démarche inclusive

❖ Objectif 2.1

Développer la connaissance sur les services et offres d'hébergement proposés par les Foyers

Les établissements du dispositif Habitat et Vie sociale sont reconnus par leurs pairs, par les partenaires actuels, pour la qualité des accompagnements qu'ils réalisent auprès des adultes accompagnés. Toutefois, l'offre de services n'est pas pleinement connue par tous, induisant des erreurs d'orientations vers les Foyers de vie, et/ou des choix peu propices de la part des familles, car réalisés par défaut.

L'accueil régulier de stagiaires au sein des établissements se poursuit afin de faire découvrir les Foyers, notamment aux futurs professionnels en vue de les sensibiliser au handicap et de lever des craintes. Toutefois, un travail d'information à destination des professionnels et acteurs des territoires doit être mené pour préciser les services, les spécificités du suivi et de la prise en charge dans les Foyers. De nouvelles collaborations doivent également être établies (notamment avec le secteur de la protection de l'enfance, et de la Personne Agée) afin de mieux communiquer sur l'offre et de partager la réflexion sur les modalités d'accompagnement.

Parallèlement, l'organisation de visites groupées pour les adultes accueillis en SAJ ou en accueil temporaire, ou pour ceux inscrits sur liste d'attente, sont à poursuivre pour faire découvrir l'offre d'hébergement aux publics et à leurs familles.

L'inscription des établissements sur les territoires et la coopération entre établissements d'associations diverses, facilitera des orientations fiables selon les problématiques des personnes et les projets d'accompagnement défendus par chaque structure.

❖ Objectif 2.2

Favoriser le partage des connaissances et la mutualisation des idées

Les professionnels des établissements du dispositif Habitat et Vie sociale rencontrent des problématiques similaires (vieillesse des personnes accompagnées, difficultés de communication,...). Afin d'optimiser les démarches et de favoriser une réponse adaptée plus rapide face aux difficultés rencontrées, un renforcement du partage des connaissances est à prévoir.

A l'échelle du dispositif Habitat et Vie sociale, la présence d'une directrice mutualisée sur les différents établissements représente un véritable atout en termes d'harmonisation des pratiques, de solutions partagées et de réactivité. Elle favorise également la transversalité des actions, voire la mutualisation des outils et des moyens.

Le partage des expériences et des connaissances doit être impulsée au sein des établissements et à l'échelle de l'ASRL. La démarche peut être favorisée en imaginant l'identification de professionnels « ressource » sur des thématiques ciblées (Bientraitance, Humanitude, Qualité, Soins Palliatifs, Troubles Psychiques,...) ou la création d'un support complet permettant un partage ou une mutualisation entre les établissements autour des activités ou de formations.

◆ Objectif 2.3

Renforcer les liens entre pairs de culture différente

Le dispositif Habitat et Vie sociale s'inscrit dans une découverte et un partage qui dépasse l'ancrage local ou national. Fort d'un partenariat avec la Ville de Zabrze (Pologne), ville jumelée de Seclin, depuis 2014, les adultes accueillis au foyer « L'Arbre de Guise » correspondent avec un groupe de jeunes polonais en situation de handicap accompagnés par le « Centre de Réhabilitation et d'Education ». Au fil des courriers et des photos envoyés, les résidents ont progressivement noué des liens ; et ce malgré la distance géographique. Les rencontres entre les deux établissements (participation au concours international de dessin, participation à des activités et sorties communes,...) ont ainsi permis de renforcer les relations entre pairs et de multiplier les échanges de pratiques entre professionnels.

Le dispositif Habitat et Vie Sociale de la Métropole de Lille souhaite poursuivre sa démarche d'ouverture et d'enrichissement mutuel en initiant de nouvelles collaborations à l'international, susceptibles de poursuivre des objectifs différenciés :

Allemagne : Echanges de pratiques entre professionnels autour de l'Habitat Partagé et « Hors les murs »,

Burkina-Faso (avec une ville jumelée de Seclin) : Actions Humanitaires (exemple : participation au reboisement de forêt),

Ile de La Réunion : Projet commun avec un établissement géré par l'APAJH autour de la Culture (musique essentiellement).

◆ Objectif 2.4

Trouver une adéquation entre : activités extérieures, besoins et capacités des personnes accompagnées

Les différents territoires d'intervention du Dispositif Habitat et Vie sociale de Lille et ses environs sont des territoires riches et denses qui présentent, au regard de la démographie, une multitude d'activités. Les professionnels s'informeront régulièrement sur ce qui existe, et cibleront plus particulièrement des propositions faisant lien entre les attendus des personnes accompagnées et leurs possibles.

La démarche d'inclusion suppose, en effet, une bonne connaissance des activités proposées par les acteurs locaux. Les professionnels doivent être attentifs aux projets et activités initiées, s'informer sur l'actualité et se saisir des opportunités. Ils doivent par ailleurs faire des retours réguliers sur les besoins des résidents pour favoriser l'adaptation des activités au public accueilli.

L'ensemble des activités proposées se doit d'être en lien avec les compétences des personnes pour ne pas favoriser ou renforcer la notion d'échec. De même, elles doivent s'adapter aux différences de chacun et prendre en compte leurs besoins spécifiques. Pour ce faire, un lien étroit entre le projet personnalisé et les activités menées sera nécessairement effectué. L'évaluation des activités réalisée par les personnes elles-mêmes grâce à l'aide d'outils de communication adaptée et les professionnels dans un second temps, permettra de ponctuer durant l'année les apports des activités proposées (maintien, arrêt, projet, ...).

Orientation 3

Faciliter l'accès à la santé et favoriser le prendre soin

❖ Objectif 3.1

Construire un projet de soins complet

Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques est un des socle constitutif du projet d'établissement. Il est pour partie la déclinaison paramédicale des orientations stratégiques prévues dans le domaine médical, mais il possède aussi ses propres axes de développement.

Le projet de soin est un outil de formalisation des orientations et des objectifs de soins sur lesquels porteront les actions de pratique clinique, d'organisation, de management, de formation, de prévention. Il se veut opérationnel et réalisable, afin d'engager concrètement chaque professionnel dans la dynamique impulsée par les axes forts du projet d'établissement et de son contexte (préconisations des tutelles, Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS), équilibre financier, Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), etc.). Le conventionnement avec les Centres Hospitaliers du territoire vient garantir et faciliter l'accès aux soins.

Le projet de soins s'articulera autour de valeurs partagées par les professionnels ainsi que sur leurs compétences. Il définira les orientations stratégiques et d'amélioration continue des pratiques professionnelles, le respect de la réglementation, les procédures, la gestion des risques liés aux soins, la traçabilité des actes,...

De plus, le projet de soins prendra en compte les droits des usagers, respectera les valeurs professionnelles des acteurs de soins.

❖ Objectif 3.2

Renforcer la communication et la collaboration entre personnels éducatif et personnels para-médical

Les professionnels des établissements, et plus particulièrement ceux des Foyers d'Hébergement ou Foyer de Vie, se trouvent parfois démunis face à un manque d'informations, ou d'informations parcellaires, qui concernent l'état de santé des résidents nouvellement accueillis (caractère incomplet des informations transmises, absence d'informations sur les antécédents médicaux, absence de dépistage par certains médecins traitants,...). Le secret médical, voire le manque de légitimité du personnel éducatif à connaître ce type d'informations vient parfois compliquer l'accès aux données.

Dans la perspective de construire un projet de vie au plus près des situations et des besoins de santé, un travail doit être mené afin de renforcer la collaboration entre le personnel éducatif et le personnel médical. La création d'un outil partagé avec les médecins traitants permettrait notamment de renforcer les modalités d'accompagnement.

Par ailleurs, pour les personnes placées sous mandat de protection (mesures de tutelle, curatelle,...), dont la gestion est réalisée par un organisme, il est fréquent que les visites médicales soient réglées en différée et par virement. Pour faire face aux difficultés rencontrées par les professionnels lors des accompagnements médicaux, une réflexion sur la mise en place d'une enveloppe budgétaire médicale pourrait être engagée ; l'objectif étant de lever les tensions avec les professionnels de santé.

✦ Objectif 3.3

Développer la prévention des situations à risques (addictions, alimentation,...)

Les professionnels évoquent quelques difficultés pour faire face à des pratiques ancrées ou liées à des effets de modes. Certaines de ces pratiques peuvent relever de mauvaises habitudes alimentaires ou encore d'addictions (tabagisme, alcoolisme,...).

Prévenir les risques liés aux addictions ou à « la mal bouffe » passe par l'élaboration d'une démarche de prévention collective associée à la prise en charge des problématiques individuelles. Les actions de prévention concernent l'ensemble des personnes accompagnées et suppose que les professionnels aient une connaissance des effets et des conséquences sur les parcours de vie.

Il sera donc nécessaire d'engager une réflexion sur les limites d'intervention des professionnels, d'approfondir des actions de prévention et si besoin des suivis en CMP (Centre Médico-Psychologique).

Des partenariats avec des services compétents seront à créer. Des structures associatives d'éducation pour la santé ou d'addictologie peuvent être sollicitées pour intervenir en prévention. Ainsi, cette dynamique de projet et de partenariat, permettra de mieux identifier les besoins, comprendre les comportements et accompagner les personnes. Il s'agira notamment de promouvoir et d'organiser des manifestations en lien avec la prévention des risques liées à l'hygiène corporelle (connaissance de son corps, hygiène des ongles, hygiène des pieds, hygiène buccodentaire, les effets des tatouages...) et l'hygiène de vie (l'équilibre alimentaire, la pratique d'une activité physique, les addictions notamment à l'alcool et au tabac, le rapport aux réseaux sociaux, les jeux d'argent ...).



Orientation 4

Consolider la dynamique éco-responsable dans les établissements et hors les murs

❖ Objectif 4.1 Impliquer les professionnels dans une démarche de protection de l'environnement

Une dynamique éco-responsable existe déjà dans les établissements du dispositif Habitat et Vie sociale. La notion de protection de l'environnement est une valeur forte portée et partagée par la majorité des professionnels.

De manière générale, les équipes ont conscience des enjeux liés à l'environnement dans le fonctionnement des établissements. Cependant, quelques améliorations sont à envisager dans les gestes quotidiens de chacun (attention portée à l'éclairage, mise en veille des ordinateurs, économie d'eau, tri-sélectif, gaspillage alimentaire,...).

La dynamique engagée doit donc être poursuivie afin d'inscrire davantage la démarche de protection de l'environnement dans les pratiques quotidiennes. Plusieurs chantiers peuvent être menés : mise en place d'une formation sur la démarche RSE, construction d'un support de bonnes pratiques, sensibilisation à l'éco-conduite et à l'utilisation des transports en commun, installation de fontaines à eau dans les établissements,...

❖ Objectif 4.2 Développer le concept environnemental dans la vie quotidienne de l'établissement en associant les résidents

L'implication des professionnels dans une démarche éco citoyenne est essentielle car leurs pratiques influencent les comportements des personnes accompagnées. Toutefois, la participation directe des résidents aux actions éco-citoyennes ou environnementales permet une prise de conscience globale aux enjeux environnementaux. Les résidents sont donc régulièrement sensibilisés et associés à des gestes éco-citoyens (tri-sélectifs, visites de déchèterie, valorisation des déchets, compostage, gaspillage alimentaire,...). Ils participent également à des actions environnementales.

La poursuite de l'éducation aux gestes éco-responsables doit donc être relayée et valorisée par tous. La participation des résidents sera accentuée dans le cadre d'actions concrètes (préparation des repas, participation à la création d'outil de bonnes pratiques,...). D'autres projets d'envergure pourront être également envisagés (achat d'un véhicule propre, installation de panneaux photovoltaïques,...).

❖ Objectif 4.3 Inscrire la notion d'environnement dans la démarche d'ouverture

Les dynamiques éco-citoyennes et environnementales impulsées au sein des établissements du dispositif Habitat et Vie sociale permettent également de s'inscrire dans la vie locale. Elles sensibilisent le grand public au handicap et favorisent l'inclusion des résidents dans la vie de la cité.

Les Foyers sont reconnus par la Ville dans ces démarches et les professionnels invités à échanger sur les bonnes pratiques lors de forums organisées par la commune. Les initiatives « hors les murs » mises en place avec le concours d'une diversité d'acteurs locaux (habitants, bailleurs, ville, centres sociaux, ESMS,...) facilitent l'intégration des établissements dans la vie locale.

L'élargissement des partenariats peut se réaliser autour d'actions concrètes, telle la création d'un projet de jardin participatif (un jardin sensoriel, un jardin des eaux, un jardin biodiversité et d'un jardin potager) au sein d'un des établissements du dispositif et ouvert aux acteurs de proximité (voisins, comité de quartier, personnes âgées d'une résidence autonomie, enfants d'une école primaire,...), ou encore la réponse à des appels à projet (mets de la transition dans ton quartier par exemple), ...

Orientation 5

Anticiper les évolutions de demain en assurant une veille sur le territoire

♣ Objectif 5.1

Etre attentif aux nouveaux besoins

Le dispositif Habitat et Vie sociale est un dispositif évolutif qui nécessite d'être au plus près des besoins actuels et émergents. Les professionnels doivent assurer une veille sur l'évolution des problématiques locales et être forces de propositions pour adapter l'offre, les outils et leurs pratiques.

Désireuses de s'inscrire dans une réflexion partagée sur les nouveaux besoins, les équipes sont impliquées dans les réseaux locaux, participent à des comités de pilotage, journées d'études thématiques (CREAI, Centre Hospitalier de Seclin, ...) et trouvent des espaces de rencontres permettant de partager leurs expériences, d'échanger sur les besoins et de co-construire de nouvelles réponses.

Il s'agit également d'introduire des pratiques qui prennent en compte les nouvelles réalités d'accompagnement des personnes, comme « Handicap et Alzheimer » par exemple.

♣ Objectif 5.2

Fédérer pour adapter l'offre

Les politiques publiques et sociales restent en éternelle évolution. Les politiques liées au Handicap se tournent de plus en plus vers l'Inclusion, obligent à envisager de nouveaux dispositifs et à modifier les modèles d'accompagnement. A l'heure où « l'Habitat Inclusif » et « l'établissement Hors les Murs » sont portés par les organismes de tutelles et de tarification, promouvant l'accès à une vie autonome et indépendante, il est nécessaire de poursuivre et d'étendre les partenariats en se rapprochant du secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance et de celui de la Personne Agée.

En matière d'habitat inclusif, le Dispositif Habitat et Vie sociale développe une diversité de solutions d'accueil et d'accompagnement (Résidence Intergénérationnelle, Résidence Autonomie, Foyer

Logement, SAVS,...). Une réflexion autour de l'offre existante permet la prise en compte de besoins évolutifs des publics accompagnés. Ainsi, l'attention portée en transversalité avec les professionnels des différents établissements et service du dispositif (FAM, Foyer de Vie, SAJ, Foyers d'hébergement, SAVS) met en évidence le besoin de :

1. Développer des réponses nouvelles au sein même des structures.

Exemples :

- Médicaliser quelques places de Foyer de Vie.
- Transformer petit à petit une partie d'un foyer d'hébergement en foyer de vie, pour des adultes qui présentent des incapacités liées au vieillissement.
- Redéfinir une nouvelle offre d'accompagnement pour les foyers d'hébergement, qui soit dynamique et facilitatrice pour l'atteinte d'objectifs d'autonomie.

2. Proposer des dispositifs d'accompagnement faisant appel aux capacités de vivre en société et de mener une vie « normale » avec une assistance si nécessaire qui soit efficace et efficiente.

Exemples :

- Proposer des réponses autour de l'Habitat partagé pour des adultes, ayant une autonomie relative et suffisante, qui manifestent le besoin de vivre en collocation (peur de la solitude).
- Développer une dynamique de décroisement avec le champ de la Personne Agée pour proposer de nouveau mode d'accueil.
- Renforcer les relations avec les bailleurs sociaux pour augmenter le parc locatif « autonome ».

Les établissements et service du dispositif sont implantés et reconnus sur le territoire, de part un partenariat étroit avec d'autres associations. La mutualisation de moyens permet des réponses autres qui reconnaissent à chaque personne la possibilité de vivre sa singularité selon le rythme qui est le sien.

✦ Objectif 5.3

Alerter sur l'évolution des besoins

Pour mener à bien un diagnostic autour des attentes et des besoins des publics accompagnés ou à accompagner au sein des territoires, il est nécessaire d'effectuer un focus et une analyse des problématiques des personnes inscrites sur les listes d'attente, et celles maintenues en IME avec des Amendements CRETON. A ce jour, nombre de jeunes adultes sont en attente de solution à la sortie des IME. Par défaut, certains bénéficient d'une orientation en Foyer de Vie, alors qu'au regard des compétences décrites dans les dossiers d'admission, une possibilité de vie autonome pourrait être envisagée. Il en est de même pour certaines personnes faisant valoir leurs droits à la retraite et qui doivent quitter les foyers d'hébergement.

De plus en plus, les professionnels doivent prendre en compte les évolutions du secteur ; évolutions en matière de politiques publiques, évolutions des profils des publics à accompagner, évolutions des modes d'accompagnement (autonomie, vieillissement, citoyenneté,...) pour amener davantage de réponse aux attentes et besoins des personnes.

BESOINS EMERGENTS

RÉPONSES ADAPTÉES

PROPOSITIONS



Orientation 6

Garantir les compétences et la qualité de vie au travail des professionnels

♣ Objectif 6.1

Donner les moyens aux professionnels pour accompagner aux évolutions de santé

Accompagner les personnes en situation de handicap c'est aussi être confronté aux évolutions liées à la santé. Les équipes doivent faire face à la prise en charge des situations relatives aux différents âges de la vie, jusqu'à l'accompagnement à la fin de vie.

La mise en place de formations aux protocoles d'intervention en urgence pour les équipes devant faire face au public vieillissant et présentant de plus en plus de problèmes médicaux, la mutualisation et l'adaptation des outils,... doivent permettre le renforcement de la capacité d'agir.

La dynamique de bientraitance impulsée au sein des établissements et service du dispositif, via la démarche « Humanitude » permet aux professionnels d'appréhender différemment la relation à l'Autre. Il s'agit de repenser et d'adopter une manière d'être, une manière de faire, qui amène une disponibilité relationnelle qui favorise le bien-être de la personne accompagnée et qui mette davantage de sens aux actions du quotidien, tout en garantissant aux professionnels une posture bienveillante.

♣ Objectif 6.2

Evaluer les risques, sécuriser les pratiques pour favoriser la qualité de vie au travail

Le dispositif Habitat et Vie sociale s'engage à favoriser une bonne articulation entre vie professionnelle et vie personnelle de ses équipes. Le médecin du travail est considéré comme un acteur **garant** de la qualité de vie au travail.

Les professionnels sont accompagnés dans une dynamique de changement afin qu'ils soient en capacité de faire face aux nouvelles problématiques des personnes **qu'ils sont susceptibles d'accompagner.**

A ce titre, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) permettra de développer :

-**Une posture éthique des cadres** pour favoriser le dialogue et la transparence auprès des professionnels et des partenaires,

-**Une stratégie managériale adaptée** afin de pérenniser l'activité sur le moyen et long terme, et encourager les relations et les ambiances sereines au travail,

-**Le respect des droits humains**, que ce soit pour les salariés, mais aussi pour les personnes accompagnées et leurs familles.

♣ Objectif 6.3

Assurer l'évolution professionnelle et des métiers

La notion de « parcours » appréhendée comme l'un des nouveaux paradigmes de l'action sociale et médico-sociale, constitue l'une des pierres angulaires du « virage inclusif » opéré ces dernières années. Dans ce contexte, l'un des enjeux majeurs pour les multiples professionnels appelés à interagir autour de la personne dans une « logique de parcours », est de savoir mobiliser et assembler les ressources disponibles sur le territoire afin de garantir un accompagnement global sans rupture. On peut considérer que l'émergence de la fonction de coordination dans le champ de l'action sociale et médico-sociale est une résultante des évolutions en cours.

Ainsi, selon les évolutions conjoncturelles et structurelles, il est nécessaire d'assurer une concordance entre les objectifs de travail, les moyens et les responsabilités des professionnels. Il s'agit de mettre en corrélation les besoins des personnes accompagnées avec les besoins en compétence des professionnels pour favoriser une meilleure adéquation des offres de service.

Pour ce faire, il est important de faire évoluer les métiers pour développer de nouveaux savoir-faire. Suite à chaque départ de professionnel l'organigramme doit être questionné, de manière à faire appel à d'autres compétences si nécessaire. En tenant compte des expériences de terrain, il s'agit de promouvoir un décroisement et des formations croisées, et de favoriser la participation à des formations transversales, en collaboration avec les autres établissements de l'ASRL, ou en partenariat avec différentes associations ou organismes.

EPANOUISSEMENT

FORMATIONS

20

Ces six orientations répondent à plusieurs objectifs stratégiques du projet associatif de l'ASRL et plus particulièrement :

Objectif 1.1 :

« **Mobiliser les potentialités des personnes et de leurs familles dans la construction et la mise en œuvre d'un parcours de vie personnalisé** » en améliorant le respect du droit du résidant, l'auto-détermination et en permettant à chacun de trouver sa place.

Objectif 1.3 :

« **Consolider la cohérence et la cohésion entre les projets d'établissements** » grâce à la création d'un projet stratégique commun entre les Foyers et la mise en place de projets et moyens partagés.

Objectif 2.3 :

« **Développer l'innovation dans les établissements et imaginer de nouveaux services pour répondre aux enjeux du territoire** » en proposant des solutions alternatives, des nouvelles formes d'habitat et des prises charge spécifiques qui assurent un accompagnement continu dans le parcours de vie.

Objectif 2.4 :

« **Développer les réseaux locaux (professionnels, institutionnels, société civile, partenaires privés)** » par la mise en place d'une coordination médicale et paramédicale et le développement de projets en partenariat avec les acteurs du territoire dans une démarche inclusive.

Objectif 3.1 :

« **Renforcer la transversalité et les compétences des professionnels** » pour garantir la qualité des accompagnements et la qualité de vie au travail des professionnels.





Humains & Engagés

**DISPOSITIF HABITAT ET VIE SOCIALE DE LA MÉTROPOLE
LILLOISE**

13 chemin de l'Arbre de Guise
59 113 Seclin

T. 03 20 16 39 94

asrl.asso.fr